



Décompte. Signature de l'acte de vente maison

Par nic

Bonjour,

Le notaire en charge de succession dit que le décompte sera m'adresser après la signature de l'acte de vente. Et les fonds seront versés sur le compte de mon notaire assistant après d'accord de tous les copropriétaires sur ce décompte.

Est ce que c'est normal de ne pas avoir le décompte et d'accord sur ce décompte de tous les co indivisaires avant la signature de l'acte de vente ?

Est il possible de l'avoir avant?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avant la signature, vous n'avez qu'une estimation provisoire.

Le calcul exact ne sera disponible qu'à l'issue de la vente.

Ensuite l'accord des indivisaires ne dépend que d'eux.

Donc soyez patient il y a un ordre des opérations que vous ne pouvez pas inverser.